

**PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DETAILLE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 4 Février 2021 à 17 h à Thueyts**

L'an deux mille vingt et un et le quatre février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation :	29 Janvier 2021
Membres en exercice :	32	Date d'affichage :	29 Janvier 2021
Membres présents :	23	Secrétaire de séance :	Florian MEJEAN
Membres absents (y compris les procurations) :	9		
Nombre de procurations :	5		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations) :	28		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	Procurator à JP REYMOND	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LEYNAUD Aurélie	Procurator à M MOUETZ	PEREZ CANO Marcel	Excusé
BOULONI Christian	Excusé	FIALON Dominique	Procurator à D RIEU	L'HOPITEAU Eric	X	REYMOND Jean Pierre	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
CHAPUIS Pierre	A partir du point 3	GINEVRA Stéphane	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	A partir du point 2
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	MOULIN Jackie	X	TERMÉ Annie	Procurator à A CONDOR
DALVERNY Jérôme	Procurator à K. ROBERT	LABROT Valérie	X	NAHAS Sophie	X	TÉSTON Daniel	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	Excusé

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI

1. CIAS : élargissement de l'intérêt communautaire à la banque alimentaire :

Le Président expose que les statuts de la communauté de communes ont fixé dès sa création au 1^{er} janvier 2014 les différentes actions sociales suivantes :

- Mise en place d'un CIAS
- Gestion immobilière de la Maison de santé de Jaujac
- Gestion de logements seniors sur la commune de Jaujac et de Saint Pierre de Colombier
- Aide au transport de denrées alimentaires pour les personnes défavorisées.
- Maison de service au public labellisée depuis 2020 Maison France Services

La délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015 définissait plus précisément l'intérêt communautaire du C.I.A.S. :

- Mise en réseau des CCAS communaux, clubs et associations afin de favoriser les échanges et la mutualisation des moyens
- Créer une dynamique en direction des personnes âgées.
- Aider et soutenir les associations locales à vocation sociale.

Il propose de compléter l'intérêt communautaire du CIAS défini dans la délibération du 15.12.2015, par l'action de distribution de denrées alimentaires mise en place dès décembre 2020. Cette action sera inscrite au budget (loyer local, participation marchandises fournies par la banque alimentaire Drôme Ardèche, trajets véhicule, salaires agents, matériel...).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Arrivée de Karine ROBERT : 17h18

2. Demande de subvention pour une 3^{ème} tranche photovoltaïque (DSIL), autorisation de travaux et d'urbanisme :

Le Président rappelle qu'une 1^{ère} tranche photovoltaïque comprenant 4 installations photovoltaïques sur des bâtiments communautaires, pour une puissance totale de 374 KwC, est en service depuis le 07 octobre 2019. Une 2^{ème} tranche a été lancée le 28 décembre 2020 comprenant 4 installations, pour une puissance de 174 KwC :

- Locaux ancienne usine SATEX à Prades. (2^{ème} installation),
- Gymnase de Montpezat-Sous-Bauzon (2^{ème} installation),
- Vestiaires du stade de football de Thueyts,
- Futurs vestiaires du stade de football de Lalevade d'Ardèche.

Comme pour ces 2 premières tranches, une pré étude a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) dans le cadre de notre adhésion à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés » pour une 3^{ème} tranche.

Les 2 premières tranches ont été subventionnées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

Cette 3^{ème} tranche d'une puissance photovoltaïque totale à installer de 150 KWc sur les locaux de l'ancienne usine SATEX à Prades (3^{ème} installation) pourrait produire annuellement jusqu'à 170.52 MWh (équivalent des besoins en électricité de près de 68 logements – hors chauffage et eau chaude) et permettrait d'éviter le rejet de 15.2 tonnes supplémentaires de CO2 dans l'atmosphère.

Le coût total estimé de cette opération s'élèverait à 213 851,00 € HT, comprenant en plus de l'installation, l'étanchéité, des frais de raccordement au réseau ENEDIS, de monitoring, et de panneaux d'affichage pédagogiques.

Le Président propose au conseil communautaire de valider le lancement de ce projet et de missionner le SDE 07 pour un accompagnement technique. Il propose aussi de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la (DETR/DSIL) au taux de 40% et de déposer les demandes d'autorisation de travaux et d'urbanisme ainsi que les demandes de branchements et rachats de l'électricité par EDF.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Arrivée de Pierre CHAPUIS : 17h47

3. Demande de subvention équipements sportifs VTT (DETR-DSIL, Région, CD07...) :

Le Président expose que la pratique du vélo est la deuxième activité physique des français. L'état et les collectivités territoriales développent une politique dans ce sens (voie verte, boucles, schéma vélo, etc.)

Le VTT concerne une population de plus en plus nombreuse et nécessite de nouveaux besoins en matière d'infrastructure et d'encadrement. Cette activité se développe dans le cadre de la randonnée, de la découverte et du loisir. Le VAE (Vélo à Assistance Électrique) a profondément changé le marché du VTT.

De plus, le Gouvernement a lancé un programme "Savoir Rouler à Vélo". Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Cette initiative interministérielle est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur et la ministre des Transport, ainsi que la Sécurité Routière. Les différentes caractéristiques de notre territoire sont très favorables pour ce type d'activités sportives et de loisirs. Un besoin a été défini sur notre territoire et plusieurs projets autour du vélo ont été identifiés et discutés ces derniers mois. Aussi, le Président propose de solliciter les financements auprès des différents financeurs potentiels (Etat, Région, Département, ANS) pour la construction d'un Pumptrack, l'aménagement d'une base VTT, l'acquisition de VTT à assistance électrique, l'acquisition de vélo junior.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Equipements	Montants	Demande de subvention	Taux
Pumptrack	184 430 €	Région	50 %
Base VTT	36 250 €		
VTTAE	53.869,10 €	DETR	30 %
Parc Vélo	9432,87 €		
TOTAL	283 981,97 €		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

4. Participation étude phlébologie pour développement Thermes de Neyrac :

Dans le cadre des projets de développement de l'activité des thermes de Neyrac-les-bains, le Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement (SITHERE) et la commune de Meyras ont lancé une étude clinique pour évaluer l'efficacité des cures thermales à Neyrac pour le traitement de la phlébologie. L'obtention de cet agrément permettrait de conforter, voire développer, la patientèle de la station concernant les soins liés à ce nouvel agrément. L'étude qui a été proposée à la société des thermes, gestionnaire des installations et au SITHERE, maître d'ouvrage, doit évaluer l'efficacité du traitement thermal chez les patients porteurs d'une pathologie en phlébologie des membres inférieurs.

Cette étude est estimée à 207 231,91 € HT. Son financement est assuré à hauteur de 50% par la société des thermes, exploitante. La commune de Meyras qui a accepté de financer à hauteur de 50% sollicite l'aide de la communauté de communes à hauteur de 25% du financement de l'étude. Considérant l'intérêt pour la communauté de communes (développement économique et tourisme) sur tout le territoire, le Président propose de participer à cette étude « phlébologie » pour un montant de 50% du coût supporté par la commune et d'autoriser le Président à signer tous documents ou conventions utiles.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

5. Divers :

Voirie :

- les communes qui souhaitent abonder leur enveloppe voirie doivent fournir une délibération précisant le montant de cet abondement annuel afin de le prendre en compte dans le calcul des allocations de compensation 2021.

- le programme des travaux de voirie 2021 sera validé début mars. Les communes qui souhaitent participer à cette tranche sont invitées à le faire savoir dans les meilleurs délais pour permettre au maître d'œuvre de préparer le marché de travaux et à la CDC de lancer la consultation des entreprises.

SYMPAM : arrêté préfectoral du 22.01.2021 prolongeant le syndicat afin de poursuivre le SCOT
Les autres compétences seront exercées en directe (adhésion ou convention).

-Syndicat ADN (fibre) : Les communes reçoivent des Déclarations de commencement de travaux pour la pose de nombreux poteaux sur le domaine public alors que souvent il existe déjà des supports existants.

Le Président a adressé un courrier à ADN avec copie au département et au SDE 07 pour signaler cette problématique alors que les communes font l'effort d'enfouir les réseaux et d'améliorer l'esthétique du paysage.

Les particuliers reçoivent également des conventions de passage à signer.

Séance levée à 19H17.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance
Florian MEJEAN

